



AVIS D'ATTRIBUTION

Section I : REFERENCES DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Groupement de commandes pour le Transport routier pour les scolaires du périmètre de la Communauté de Communes Loire et Nohain

Section II : IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire

Section III : DESCRIPTION DU MARCHÉ

Objet du marché : Transport routier pour les scolaires du périmètre de la Communauté de Communes Loire et Nohain

Section IV : CRITERES D'ATTRIBUTION RETENUS

1) Prix des prestations (60 points) selon la formule de calcul suivante :

Note : $60 \times (P1/P2)$

P1 : offre de prix la plus basse

P2 : offre de prix du candidat

2) Valeur technique au vue d'une note technique indiquant les performances en matière de développement durable (**40 points**)

- Élément d'insertion sociale : recrutement de personnes éloignées de l'emploi en pourcentage (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RMI, personnes handicapées).
- Eco-responsable :
 - utilisation de véhicules peu polluants,
 - réduction d'émission de gaz carbonique.

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des deux critères.

Section V : MODE DE PASSATION

Marché passé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Section VI : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ATTRIBUTAIRES

- Numéro du marché ou du lot : Marché 16 064 – Lot n°1 « Transports réguliers : musée piscine, médiathèque »

Date d'attribution du marché : 24 décembre 2016

Nom du titulaire : SARL AUTOCARS ROPARS – Rue de la Fontaine Choison – 89170 SAINT FARGEAU

Montant final HT du marché ou du lot attribué : 28.490,00 € (montant porté au DQE)

- **Numéro du marché ou du lot** : Marché 16 065 – Lot n°2 « Sorties diverses des écoles »

Date d'attribution du marché : 26 décembre 2016

Nom du titulaire : STI NIEVRE – Impasse du Cimetière – ZA La Petite Garenne – 58600
FOURCHAMBAULT

Montant final HT du marché ou du lot attribué : 2.208,00 € (montant porté au DQE)

Section VII : DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

05 JAN. 2017

**Le Maire,
Michel VENEAU.**

